



Charte des membres

« Société coopérative La Vracrie »

Buts

- Créer une épicerie participative, favorisant le principe sans emballage et privilégiant des produits frais, de saison, locaux et bio.
- Réduire notre empreinte écologique en lien avec l'alimentation et la consommation, en valorisant le travail des producteur-trice-s de la région.
- Encourager la proximité et le rapprochement entre consommateur-trice-s et producteur-trice-s.
- Pratiquer le juste prix, aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.
- Créer du lien et de la solidarité en favorisant la mixité sociale.
- Susciter la réflexion et éveiller les consciences en étant un lieu de sensibilisation, d'échange et de partage.

En tant que coopératrice et coopérateur, je m'engage à:

- Acquérir au moins une part sociale de 200 CHF pour mon ménage (membres d'une famille habitant sous le même toit). Pour les personnes habitant en colocation, le maximum est de deux adultes par part sociale.
- Indiquer les personnes vivant dans mon ménage pour qu'elles soient affiliées à ma part sociale et puissent ainsi faire leurs achats et services.
- M'informer régulièrement sur l'actualité de la coopérative et les comptes-rendus des réunions auxquelles je participe dans la mesure du possible, en sus des 3 heures de services par mois.
- Amener des idées et donner mon avis pour améliorer le fonctionnement de la coopérative et l'offre des produits vendus.
- M'efforcer de mettre en œuvre les objectifs de la coopérative.

En tant que coopératrice-travailleuse et coopérateur-travailleur, je m'engage à:

- Participer au fonctionnement de la coopérative en donnant au minimum 3 heures de mon temps chaque mois (en particulier pour la vente, le rangement, le nettoyage, la gestion des stocks et des commandes, les livraisons, etc.). Les 3 heures mensuelles doivent être effectuées par un membre déclaré du ménage. Pour les mineur-e-s, une autorisation écrite et signée par un-e responsable légal-e doit être fournie.
- Me présenter à l'heure pour mes services et effectuer les tâches prévues dans le respect des procédures qui s'y rapportent.
- Trouver moi-même une personne remplaçante pour faire mon travail lorsque j'ai un empêchement.
- Respecter chaque membre de la coopérative et collaborer avec les autres membres de l'équipe pour contribuer à un climat de travail agréable.
- Rattraper mes heures dues et effectuer un service de rattrapage supplémentaire en cas d'absence injustifiée.
- Respecter le matériel, les locaux, la marchandise et les règles d'hygiène établies.

En tant que coopératrice-consommatrice et coopérateur-consommateur, je m'engage à:

- Avoir un solde toujours positif sur mon compte client-e.
- Eviter de prendre des initiatives sans l'accord des personnes en charge du magasin lors de mes achats et ne pas interférer dans leur travail.
- Accepter que certains produits puissent manquer et faire part à la coopérative de toute anomalie constatée sur un produit dans les plus brefs délais pour pouvoir être remboursé-e.